Arrêté n° UFR Sciences - Qualité, Hygiène Sécurité (QHS) 2020 / 2021

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Qualité, Hygiène Sécurité (QHS)** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2019-2020 :

Master 1 **Semestre 1 – QHS -**
Parcours Qualité, hygiène, Sécurité - Site de Saint-Jérôme
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Isabelle POULIQUEN Suppléant(e) : Olivier ARNAUD Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Stéphane COLONNA, Claude TISSE, Michel CALMET

Master 1 **Semestre 2 et Jury de MASTER 1– QHS -**
Parcours Système de Management et Excellence Opérationnelle - Site de Saint-Jérôme
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Isabelle POULIQUEN Suppléant(e) : Olivier ARNAUD Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Stéphane COLONNA, Claude TISSE, Michel CALMET,

Master 2 Semestres 3 et 4 – QHS et délivrance du diplôme
Parcours Système de Management et Excellence Opérationnelle - Site de Saint-Jérôme
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Isabelle POULIQUEN Suppléant(e) : Olivier ARNAUD Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Stéphane COLONNA, Claude TISSE, Michel CALMET

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de La Faculté des Sciences

La Doyenne
Faculté des Sciences
Laurence MOURET